

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-
Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Accord cadre de partenariat - Contrat d'objectif Eco Mobilité CUB / ADEME
 Autorisation

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis l'année 2000, année de lancement du Plan de Déplacements Urbains communautaire (PDU), la prise de conscience d'employeurs et d'employés devant les difficultés d'accessibilité au lieu de travail, a fait apparaître la nécessité de repenser les modes traditionnels de déplacements domicile/travail, travail/travail ainsi que ceux générés par l'activité des entreprises.

C'est pourquoi dans le cadre de l'action 7.13 « Inciter à la mise en place de plans de mobilité chez les employeurs », la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé d'accompagner les initiatives d'entreprises, de groupes d'entreprises ou d'administrations dans leurs démarches de Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou d'Administration (PDA).

Par ailleurs, le Plan Climat de la Communauté urbaine de Bordeaux prévoit notamment :

- la promotion des PDE sur le territoire
- l'encouragement à la mutualisation (autopartage et covoiturage)
- l'augmentation des contraintes à l'usage de la voiture particulière

L'objectif est de contribuer à atteindre un usage de la voiture particulière de l'ordre de 45% à l'horizon 2020.

Depuis le 1^{er} mars 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est donc dotée d'un poste de Conseil en Eco Mobilité (Ingénieur, fonctionnaire territorial), en charge notamment d'accompagner et d'apporter un appui méthodologique aux établissements de l'agglomération souhaitant mettre en place des démarches de Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou de Plans de Déplacements d'Administration (PDA).

De nombreux échanges ont ainsi été instaurés avec les services de l'ADEME et des contacts réguliers ont été pris avec le monde économique et institutionnel sur cette thématique.

A travers l'accord de partenariat pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité pour les entreprises, la Communauté urbaine s'est associée à l'ADEME et à la CCI de Bordeaux pour animer le Club de la Mobilité, un réseau d'employeurs intéressés par les démarches vertueuses en matière de déplacements.

Par ailleurs, l'accord-cadre Etat - ADEME – CUB du 24 septembre 2010 prévoit une collaboration sur le développement de la mobilité douce, l'évaluation environnementale de la mobilité sur le territoire de la Communauté. Cet accord intègre également le principe d'un partenariat sur la création du poste de Conseil en Eco Mobilité au sein des services communautaires, suite à une sollicitation de la Communauté urbaine de Bordeaux (courrier du 18 février 2010).

Aujourd'hui, l'ADEME propose à la Communauté urbaine la signature d'une déclinaison de l'accord cadre global sur le thème de l'éco-mobilité. Ce contrat d'Objectifs Territorial Eco-Mobilité a en particulier pour objet d'officialiser la démarche contractuelle concernant les missions et finalités du poste de Conseil en Eco Mobilité.

Ce partenariat vise quatre objectifs stratégiques, qui reprennent les contours du poste de Conseil en Eco Mobilité :

- Mobiliser les entreprises autour des Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE)
- Développer le site de covoiturage moijecovoiture.com réservé aux employeurs en PDE de la CUB
- Promouvoir l'autopartage
- Intégrer les modes de déplacement doux à la politique d'aménagement de la CUB

La conclusion de ce nouveau partenariat doit permettre notamment la participation financière de l'ADEME à hauteur de 30% maximum du coût du poste de Conseil en Eco Mobilité hors frais de structure (soit une assiette de 230 000€). Le versement de cette participation financière sera étalé sur une durée de trois ans à compter de la date de la demande de subvention par la Communauté urbaine, sur présentation des justificatifs inscrits dans l'accord-cadre de partenariat.

Pour l'application de cet accord, les actions, leurs modalités de mise en œuvre et de financement seront définies par la CUB en concertation avec l'ADEME et seront formalisées par des conventions ou décisions de financement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004

VU l'accord-cadre ETAT-ADEME-CUB du 24 septembre 2010

VU le Plan Climat de la CUB adopté le 11 février 2011

VU le projet de convention ci-annexée

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt que présente le partenariat avec l'ADEME pour la mise en œuvre de la politique communautaire de développement de la mobilité durable.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat d'objectif territorial écomobilité n°1021A0007 ci-annexé avec l'ADEME.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte afférant à l'accord précité et notamment les différentes conventions d'application annuelles à venir.

Article 3 : La recette correspondante sera inscrite au Budget Annexe Transports – Chapitre 74 - Article 74710001 - CRB KC00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 OCTOBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2011

M. CLÉMENT ROSSIGNOL